



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 089-200067114-20260320-2026\_DRJH005-AR



## ARRETE N°2026-DRJH-005

--

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A MONSIEUR CHRISTOPHE BONNEFOND

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

**Vu** l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020-031 du 10 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

**Considérant** que Monsieur Christophe BONNEFOND, Vice- président chargé de l'habitat ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public et des aménagements publics ;

### ARRÊTE

**Article 1** - Monsieur Crescent MARAULT, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Monsieur Christophe BONNEFOND pour les actes dans l'ordre suivant :

1 - la signature de l'acte en date du 24 mars 2026 avec Maître CHANTIER portant sur la promesse unilatérale de vente des parcelles cadastrées section BC 642, BD 846, BE 32 et 619 situé sis avenue Jules Verne à APPOIGNY dans le cadre de la ZAE AuxR\_Parc par la Communauté de l'Auxerrois.

2 – la signature de l'acte en date du 13 avril 2026 avec Maître Laurent FRANPIN pour la signature de l'acquisition des parcelles cadastrées section ZS n°25 et n°26 puis la ZB n°158 à VENOY, dans le cadre de AuxR\_Eco\_Parc par la Communauté de l'Auxerrois.



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le 23/03/2026  
ID : 089-200067114-20260320-2026\_DRJH005-AR



**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur Christophe BONNEFOND.

Le Président,

Crescent MARAULT